



INFORMATIONS COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

ÉDITO

« SIGNER AVEC BÉBÉ » : UN MOYEN DE COMMUNIQUER BIEN AVANT LA MAÎTRISE DE LA PAROLE

Depuis plusieurs mois, la direction des structures d'accueil de la commune de Val-de-Travers a mis en place un programme de formation pour ses collaborateurs(trices), pour leur apprendre le langage des signes dans le but de le pratiquer avec les bébés de 0 à 2 ans qui fréquentent nos crèches.

Une vingtaine de collaborateurs(trices) ont participé à cette formation et reçu une base commune ainsi que les outils nécessaires à la transmission de la langue des signes aux enfants. Le programme s'est articulé autour de plusieurs thèmes de communication basiques comme la famille, les animaux, l'environnement et le quotidien du bébé, les soins et l'hygiène, l'alimentation, l'émotion et la communication ou encore les fêtes et les saisons. Pour chaque thème, quelques séquences ont été signées et filmées à des fins de formation.

L'introduction de la communication gestuelle au sein de ces groupes permet aux enfants de communiquer leurs besoins, leurs peurs ou leurs interrogations à l'adulte bien avant l'apparition du langage. Elle permet aussi à l'adulte de mieux cerner et accompagner les besoins des enfants dès

leur plus jeune âge, de favoriser les liens entre enfants et adultes ainsi que de réduire la frustration ou encore les états de crise chez certains enfants.

Renforcer le langage par les signes permet à l'enfant de se sentir plus en confiance et plus actif dans la communication avec l'adulte. Sa curiosité s'éveille et son désir naturel de partager se fait sentir notamment pendant les activités telles que récits d'histoires ou de comptines, permettant aussi de varier ces moments de complicité entre enfants et adultes, et incitant ainsi l'enfant à être acteur de cette communication, même sans pouvoir parler.

La pandémie aura certes mis un frein à la progression de ce projet, mais on ne peut que se réjouir de pouvoir diversifier la communication avec ces tout petits enfants, dans un contexte où le port du masque aura des conséquences inévitables que nous ne maîtrisons absolument pas.

ANNONCES

ABBAYE DE FLEURIER (SOUS RÉSERVE DE LA SITUATION SANITAIRE)

Les sociétés locales et les marchands itinérants désirant exploiter un stand ou une buvette lors de la prochaine fête de l'Abbaye du 26 au 28 juin 2021, sont priés de s'inscrire par écrit.

Les demandes doivent contenir une description succincte de l'offre proposée ainsi que les éventuelles patentes ou autorisations dont le demandeur est titulaire et qui sont en lien avec l'activité qu'il est prévu d'exercer dans le cadre de la fête. Les dimensions du stand doivent également être indiquées.

Les demandes doivent être adressées à :

**Commune de Val-de-Travers,
Protection de la population,
Grand-Rue 38, 2108 Couvet
jusqu'au 31 mars 2021**

Passé ce délai, les réservations ne seront plus prises en considération.

VOS COLLABORATEURS COMMUNAUX

SERVICE DE L'EAU

Potabilisation des eaux brutes et traitement des eaux usées sont les deux grands domaines du service de l'eau qui fait partie du dicastère des infrastructures. Le service situé à Fleurier, à la rue des Moulins 28, est composé du chef de service, d'une collaboratrice spécialisée à 25% et de 2,5 collaborateurs techniques.

Le service de l'eau traite et surveille les eaux de boisson, soit 1,6 million de m³ annuellement. Il entretient les infrastructures, la machinerie et le réseau. Le tout est composé de treize stations de pompage ou de traitement, de treize réservoirs, d'environ 125 km de conduites de distribution et d'environ 2'800 compteurs.

Le service de l'eau entretient également les trois stations d'épuration, ainsi que les deux stations de relevage. Il s'assure du bon traitement des eaux usées en effectuant lui-même les analyses des eaux rejetées, à raison d'une fois par semaine.



De gauche à droite : Yvan Vuille, Stéphane Robert-Nicoud, Jenny Blatti, Jérôme Berger et Johnny Vonlaufen (04/24)

©Tam Berger

ÉCHO DES AUTORITÉS

PARC DU MIDI : REVALORISATION ET MISE EN LOCATION

Parking des employés de l'usine Dubied durant de nombreuses années, le parc du Midi de Couvet, situé au sud des bâtiments industriels, a ensuite connu une lente désaffectation et s'est peu à peu transformé en « terrain vague » utilisé pour l'entreposage de véhicules, plus ou moins entiers et plus ou moins en état de marche.

La redynamisation du quartier, qui a vu la construction de plusieurs maisons individuelles ces dernières années, et les interpellations justifiées de certains riverains quant à la situation peu satisfaisante ont conduit le Conseil communal à repenser cet espace (devenu propriété privée de la commune après la fermeture de Dubied) et à plancher sur un nouveau concept de stationnement.

Depuis le début de cette année, le parc du Midi est ainsi divisé en deux zones : une zone courte durée (places de stationnement en blanc) et une zone longue durée (places en jaune). Si la première zone est accessible aux véhicules au même titre que les autres cases situées dans les villages (avec un maximum de trois semaines sans déplacer son véhicule), la seconde zone permet de garer son véhicule pour un mois,

six mois ou encore une année contre une location (50 francs par mois ou 250 francs par semestre).

Les conditions sont fixées dans un arrêté accessible sur www.vdt.ch/sites/default/files/2021-02/113.1.13-modalités-autorisations-parking-midi-couvet-acc210127.pdf

Les personnes intéressées par la location d'une place peuvent contacter le dicastère de la protection de la population

T. 032 886 43 40

ProtectionPopulation.VDT@ne.ch

Cette démarche de revalorisation fait partie intégrante du projet communal de réduire le nombre de voitures-tampons qui utilisent assidûment le domaine public au détriment des autres usagers.

OFFRES D'EMPLOI

À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ?

Consultez nos offres d'emploi sous :

Facebook

NEMO News

www.vdt.ch/page/offres-emploi

EN BREF

DU MATÉRIEL DE PROTECTION « SWISS MADE » POUR LA COMMUNE

Accessoire essentiel en cette période de pandémie, le masque de protection a longtemps été fabriqué à l'extérieur des frontières suisses. Depuis plusieurs mois, ce morceau de polypropylène a toutefois retrouvé ses lettres de noblesse auprès des industriels de notre pays.

Pour soutenir une initiative locale (parmi d'autres), la commune de Val-de-Travers a récemment commandé les masques destinés à ses collaborateurs auprès d'un fabricant situé à L'Auberson. Il en est de même depuis le début de la pandémie avec le gel hydroalcoolique et le désinfectant de surfaces utilisés au sein des locaux communaux : le premier provient d'une entreprise fleurisane et le deuxième d'une distillerie môtisane. Du « swiss made » pour un prix concurrentiel : notre collectivité ne peut que féliciter ces entrepreneurs de leur réactivité et de leur dynamisme.

EN BREF

COUVET – COUP DE FRAIS À LA RUE DE LA FLAMME

La haie bordant une partie de la rue de la Flamme, à Couvet, aura droit à une coupe les jours prochains. Il s'agit de retrouver un meilleur équilibre dans sa composition, en favorisant le rajeunissement et les buissons. Cette coupe, entreprise aussi pour des raisons sécuritaires, représentera sans doute un changement visuel important à court terme, mais elle a été réfléchie en tenant compte de l'évolution de ce qui sera maintenu, ainsi que des enjeux en termes de biodiversité.

